



Annulation garantie ecran cassé téléphone

Par **jp lyon**, le **23/07/2016** à **17:52**

Bonjour,

J'ai acheté pour Noël un téléphone Wiko pulp pour mon fils. A force de le mettre dans la poche l'écran s'est fissuré, je comprends que cela ne soit pas couvert par la garantie. Mais depuis 15 jours impossible de le charger, on a essayé plusieurs chargeurs donc le pb vient de la prise du téléphone et non du chargeur. Quand il a rapporter à Leclerc pour l'envoyer au SAV ils lui ont dit que la garantie était annulée à cause de l'écran.

J'aimerais savoir si ils sont dans leur droit.

Merci